

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2643)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Roussel

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« Avant le début d'un traitement oncologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.